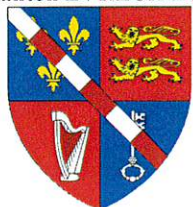


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

23 mars 2022

Date d'affichage :

23 mars 2022

Date de réunion :

29 mars 2022

De la commune de Jouy sur Eure
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 29 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :**Procurations :****Objet : Subvention aux associations**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu les dispositions de l'article 2313-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 institue une obligation de signature du contrat d'engagement républicain dès lors qu'une association sollicitera après de la collectivité, une subvention publique

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2022 :

- Ecole Jeanne d'Arc : Participation aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires : Un enfant jovicien
- Judo Jujitsu de Pacy-sur-Eure : 4 licenciés joviciens
- Les Amis du Villages : 11 joviciens
- Vélo Club de Pacy-sur-Eure : Fonctionnement des 2 écoles de cyclisme : 7 licenciés joviciens
- Préhandys 276 à Le Thuit de l'Oison : Association qui accompagne les familles d'enfants porteurs de handicaps (visibles et invisibles)
- Association Prévention Routière : Vocation à limiter le nombre et la gravité des accidents de la circulation
- Banque Alimentaire de l'Eure : Aide alimentaire aux personnes en situation de précarité

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0011-DE

- AFMTéléthon : Association de malades et de parents de malades concernés par des maladies génétiques rares
- Vie Espoir : Accompagnement des familles dont les enfants sont atteints de leucémie ou tumeur cancéreuse
- France Alzheimer : Accompagnement des familles dont un proche est atteint de la maladie d'Alzheimer
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure : Conseille les élus pour la préservation et la valorisation du patrimoine
- Club des Nageurs de Pacy-sur-Eure : 7 enfants joviciens
- PROLOCICO : Marché des producteurs locaux de Jouy-sur-Eure
- D'avant'Age Solidaire : Association qui a pour missions d'améliorer le quotidien des bénéficiaires du centre d'hébergement et d'accompagnement gérontologique en organisant des sorties culturelles.
- Scouts Guides de Pacy-Vallée d'Eure
- Objectif École : Projets des enfants de l'école de Jouy-sur-Eure
- Running en Vallée d'Eure 27 Pacy-Ménilles : 3 joviciens
- L'Amicale Jovicienne : Animations traditionnels pour Jouy-sur-Eure
- Amicale des Jardiniers de la Vallée de l'Eure AJVE
- Tennis Club de Pacy : 7 joviciens
- Amicale Pongiste de Pacy-Ménilles : 5 joviciens
- Société Protectrice des Animaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, les associations demandant une subvention publique devront préalablement signer le contrat d'engagement républicain joint à la présente.

Ce contrat républicain contient une série de sept engagements : respect des lois de la république, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la république.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant qui pourrait être alloué aux associations qui ont fait la demande de subvention et propose que les subventions soient guidées par les règles suivantes :

- o Pour les associations hors Jouy-sur-Eure : subvention de 10,00 € par adhérent plafonnée à 50,00 €
- o Pour les associations de Jouy-sur-Eure : subvention de 10,00 € par adhérent plafonnée à 120,00 €
- o Sans que ces deux règles n'aient un caractère impératif

Après délibération, le Conseil Municipal à (voir tableau ci-dessous) (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : _____ / Contre : _____ / Abstention : _____

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

Associations	P	C	A	€uros	Associations	P	C	A	€uros
École Jeanne d'Arc	3	3	9		France Alzheimer	0	15	0	
Judo Jujitsu de Pacy-sur-Eure	15	0	0	40	Amis des Monuments et Sites de l'Eure	15	0	0	50
Les Amis du Villages	9	2	4	120	Club des Nageurs de Pacy-sur-Eure	15	0	0	50
Vélo Club de Pacy-sur-Eure	13	1	1	50	D'avant'Age Solidaire	2	9	4	
Préhandys 276 à Le Thuit de l'Oison	15	0	0	50	Scouts Guides de Pacy-Vallée Eure	15	0	0	20
Association Prévention Routière	15	0	0	50	Objectif École	15	0	0	400
Banque Alimentaire de l'Eure	4	9	2		Running en Vallée d'Eure 27 Pacy-Ménilles	15	0	0	30
AFMTéléthon	4	11	0		Tennis Club de Pacy	15	0	0	50
Vie Espoir	15	0	0	50	S.P.A	15	0	0	50

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0011-DE

Après délibération, le Conseil Municipal sans la présence de Stéphane PÉTROZ et Hélène MOINET intéressés à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) en :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- PROLOCICO	120
-------------	-----

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Ludovic ROBERT et Pierre BAILHACHE intéressés, à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- Amicale Jovicienne	120
----------------------	-----

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Annick DELARUE, Chantal DUCHANGE intéressées, à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- AJVE	120
--------	-----

Après délibération, le Conseil Municipal, sans la présence de Stéphane PÉTROZ intéressé, à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte de subventionner les associations suivantes :

- Amicale Pongiste de Pacy-Ménilles	50
-------------------------------------	----

- Le montant total de subventions s'élevant à 1420 €.

- Les associations demandant une subvention publique devront préalablement signer le contrat d'engagement républicain

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JEZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire

Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0011-DE